



CONDITIONS DE GARANTIE

Cet article de la marque «basano» a été fabriqué conformément aux méthodes de production les plus modernes et est soumis en permanence à un contrôle de qualité exigeant. HORNBACH Baumarkt (Schweiz) AG, Schellenrain 9, CH-6210 Sursee, (ci-après la Garante), garantit la qualité des meubles de salle de bain de la marque «basano» conformément aux dispositions suivantes.

1. Durée de la garantie

La garantie est de 5 ans. La garantie débute à la date d'achat. Afin de pouvoir prouver la date d'achat de votre article, veuillez conserver le ticket de caisse original ou la facture originale.

2. Étendue de la garantie

La garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication ou de matériaux des meubles de salle de bains basano. La garantie n'est valable que dans le pays où l'article a été acheté.

La garantie n'est pas valable pour les défauts qui résultent de ce qui suit:

- erreurs de montage ou raccordement,
- manipulation ou utilisation non-conformes,
- entretien ou nettoyage inapproprié ou insuffisant,
- exercice d'une force violente,
- utilisation de pièces détachées non originales
- action chimique non conforme,
- défauts d'usure liés à l'usage ou à tout autre type d'usure naturelle,
- dommages causés par une utilisation ou une manipulation non conforme (p. ex. coup, choc, chute) ou
- dommages imputables à un non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien.

La garantie ne porte pas non plus sur le dommage concomitant ou le dommage consécutif ni sur des coûts de montage et démontage en cas de l'application de la garantie.

3. PRESTATIONS DE LA GARANTIE

Pendant la période de garantie, la Garante vérifie l'article défectueux pour déterminer si un cas de garantie s'applique. En cas de garantie, la Garante répare l'article à ses frais ou le remplace. Le choix des prestations de garantie (réparation ou échange) est effectué à la discrétion du garant. Si l'article n'est plus disponible au moment du cas de garantie, la Garante est en droit de remplacer l'article par un produit similaire. L'article échangé ou les parties de celui-ci deviennent la propriété de la Garante. La réparation ne donne aucun droit à un article de remplacement. b. Garantie de disponibilité après-vente

4. Recours à la garantie

Veuillez vous adresser au magasin HORNBACH le plus proche pour faire valoir votre droit de garantie. Vous le trouverez sur www.hornbach.ch. Afin de convenir de l'envoi ou du retrait de l'article défectueux, vous pouvez également contacter la Garante par e-mail à l'adresse suivante: service@hornbach.ch.

Le recours à la garantie ne peut intervenir que sur présentation de l'original du ticket de caisse ou de la facture originale de l'e-ticket du compte client.

5. Droits légaux

Les droits découlant de cette garantie s'ajoutent aux droits légaux en cas de défauts sous garantie et de responsabilité du fait des produits, que vous pouvez faire valoir gratuitement. Les droits légaux ne sont pas limités par la présente garantie.